



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605401-20231130-d3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2023

Publication : 05/12/2023

PUBLIE LE

05 12 23

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*

### 3 BUDGET PRIMITIF 2024 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES

**PRESENTS** : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire.

Mme Caroline DUTARTE, M. Jean-Michel BEREGOVOY, M. Kader CHEKHEMANI, Mme Marie-Andrée MALLEVILLE, M. Manuel LABBE, Mme Fatima EL KHILI, M. Sileymane SOW, Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY, M. Matthieu de MONTCHALIN, Mme Amèle MANSOURI, M. Frédéric MARCHAND (jusqu'à son départ de la séance à 21 h 57), M. Nicolas ZUILI, Adjoints au Maire,

Mme Hortense HECTOR, Mme Annie BOULON-FAHMY, Mme Elizabeth LABAYE, M. Mohamed BERBRA, M. Jean DE BEIR (représenté par M. Stéphane MARTOT après son départ de la séance à 23 h 05), M. Yves SORET, Mme Françoise LESCONNEC, M. Kader FEHIM, M. Pierre-Yves ROLLAND (représenté par M. Nicolas LEVARAY jusqu'à son arrivée en séance à 18 h 30), M. Christophe DUBOC, M. Stéphane MARTOT, Mme Marie DESBORDES (représentée par M. Valentin RASSE-LAMBRECQ jusqu'à son arrivée en séance à 18 h 20), Mme Marie ATINAULT (jusqu'à son départ de la séance à 22 h 31), M. Abdelkrim MARCHANI, M. Thibaut DROUET, Mme Zohra AMIMI, M. Nicolas LEVARAY, M. Adrien NAIZET, M. Samuel de GENTIL-BAICHIS, M. Valentin RASSE-LAMBRECQ, Mme Louisa MAMERI (jusqu'à son départ de la séance à 22 h 25), M. Franque-Emmanuel COUPARD LA DROITTE, M. Bruno DEVAUX (à partir de 19 h), Mme Hayet ZERGUI, Mme Sophie CARPENTIER, M. Pierre-Antoine SPRIMONT, Mme Marine CARON, Mme Félicie RENON, M. Jean-Pierre TREDET, Conseillers Municipaux.

**REPRESENTES** : Mme Laura SLIMANI (représentée par M. Christophe DUBOC), Mme Sarah VAUZELLE (représentée par M. Kader CHEKHEMANI), M. Mamadou DIALLO (représenté par Mme Hortense HECTOR), Mme Blandine DI FALCO (représentée par Mme Marie-Andrée MALLEVILLE), Mme Claire GUEVILLE (représentée par M. Jean-Pierre TREDET), M. Cyrille MOREAU (représenté par Mme Françoise LESCONNEC), Mme Marie FOUQUET (représentée par Mme Caroline DUTARTE), Mme Chloé ARGENTIN (représentée par M. Manuel LABBE), Mme Christine de CINTRE (représentée par Mme Elizabeth LABAYE), Mme Aliénor DUREUIL-BENSAHOU (représentée par Mme Fatima EL KHILI), Mme Enora CHOPARD (représentée par M. Jean-Michel BEREGOVOY), M. Guillaume CHAROULET (représenté par M. Pierre-Antoine SPRIMONT), Mme Marie BERRUBE (représentée par M. Bruno DEVAUX à partir de 19 h).

**VILLE DE ROUEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2023**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*

**3 BUDGET PRIMITIF 2024 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

MESDAMES, MESSIEURS,

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la tenue, avant le vote du budget primitif, d'un débat d'orientations budgétaires. Il vous est ainsi proposé, à partir du rapport joint en annexe, de débattre des orientations budgétaires susceptibles d'être mises en œuvre en 2024.

J'ai donc l'honneur, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Matthieu de MONTCHALIN, Adjoint,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1, L.2311-3 et R.2311-9.

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu de débattre sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- prend connaissance des orientations budgétaires 2024 telles que proposées dans le rapport joint en annexe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal prend connaissance des orientations budgétaires 2024 telles que proposées dans le rapport joint en annexe à la présente délibération.

Fait à Rouen, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme,  
Le Maire de Rouen,



suivent les signatures,

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il a été transmis aux services de l'État.*

*De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.*